



Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de conseillers présents : **29**
Nombre de conseillers représentés : **4**
Nombre de conseillers ayant participé au vote : **33**

L'an deux mille vingt six, le quatre mai deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 28/04/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

Présents : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, CAILLONNEAU Pauline, VIGIER Nicolas, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, ROBERT Céline, LIEVRE Julien, FURNON Tamia, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, COUTAND Louise, BRUNET Laëtitia, MORIN Maxime, BARRAUD Jean-Pierre, PROUTEAU Stéphane, DENIS-LUTARD Stéphane, ONILLON Mickaël, PRUVOST Lynda, LE BRUSQUET Isabelle,

Absents donnant pouvoir : BRAUD Corinne a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, LE NORMAND Thierry a donné pouvoir à Loïc ETIENNE, EDOUARD Nicole a donné pouvoir à Stéphane PROUTEAU, GOUPIL Roselyne a donné pouvoir à Lynda PRUVOST,

Absents excusés : 0

Absents : 0

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Christelle GAUBERT a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D04052026_03 : Commission d'Appel d'Offres – élection des membres

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

La Commission d'Appels d'Offres (CAO) des collectivités territoriales est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante.

La CAO a notamment pour rôle de choisir le titulaire d'un marché public passé selon une procédure formalisée dont la valeur est égale ou supérieure aux seuils européens.

Elle émet également un avis sur tout projet d'avenant à un marché public qui lui a été soumis entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Contrairement à d'autres commissions qui n'ont qu'un rôle consultatif, la Commission d'Appel d'Offres des collectivités territoriales est investie d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marché public où elle intervient.

En application des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus du Maire ou son représentant, président de droit, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Il convient donc d'élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En effet, les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont élus et non désignés :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- au scrutin de liste,
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire (en application de l'article L.2121-21 du CGCT).

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal en ce sens et propose de voter pour la désignation des membres de la CAO à main levée.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste unique qu'il a reçue :

Les candidatures sont les suivantes :

CANDIDATS TITULAIRES	CANDIDATS SUPPLEANTS
1- CAILLAUD Martial	1- LE BRUSQUET Isabelle
2- MANDON Sophie	2- DRUGEON Charles
3- DESSUS Guy	3- GONTARD Stéphane
4- GAUBERT Christelle	4- CANNELLE Sébastien
5- ETIENNE Loïc	5- COUTAND Louise

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1414-2, L.1411-5 et L.2121-21 ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le Maire ou son représentant et que le Conseil municipal doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

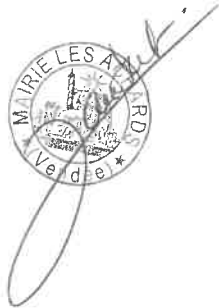
- **DE PROCEDER** au scrutin à main levée pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent ;
- **DE PROCLAMER** élus pour siéger au sein de la commission d'Appel d'Offres :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
1- CAILLAUD Martial	1- LE BRUSQUET Isabelle
2- MANDON Sophie	2- DRUGEON Charles
3- DESSUS Guy	3- GONTARD Stéphane
4- GAUBERT Christelle	4- CANNELLE Sébastien
5- ETIENNE Loïc	5- COUTAND Louise

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Sylvain MONIOT-BEAUMONT ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La secrétaire de Séance,

Christelle GAUBERT,



A circular official stamp of the Municipality of Les Achards, Vendée, is overlaid with a handwritten signature in black ink.

Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT



A circular official stamp of the Municipality of Les Achards, Vendée, is overlaid with a handwritten signature in black ink.

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 07/05/2026
Au registre